



## Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

36 | 2006

De quelques enjeux et usages historiques du Français fondamental

---

# Ce que les grammairiens n'ont point fait, des phonéticiens l'ont tenté : l'utopie de la notation exacte de la parole à l'aube du XXe siècle

Jean-François P. Bonnot et Louis-Jean Boë

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1192>

ISSN : 2221-4038

### Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 77-95

ISSN : 0992-7654

### Référence électronique

Jean-François P. Bonnot et Louis-Jean Boë, « Ce que les grammairiens n'ont point fait, des phonéticiens l'ont tenté : l'utopie de la notation exacte de la parole à l'aube du XXe siècle », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 36 | 2006, mis en ligne le 06 septembre 2011, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1192>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© SIHFLES

---

# Ce que les grammairiens n'ont point fait, des phonéticiens l'ont tenté : l'utopie de la notation exacte de la parole à l'aube du XXe siècle

Jean-François P. Bonnot et Louis-Jean Boë

---

## 1. Réforme de l'orthographe, *Français fondamental* et parole

- 1 Dans une lettre ouverte au ministre de l'instruction publique, publiée en 1905, Ferdinand Brunot mettait l'accent sur l'inadéquation de l'orthographe française avec la prononciation et plaidait en faveur d'une réforme. Brunot s'y posait en contempteur d'une situation qu'il estimait absurde, notant que « l'orthographe est le fléau de l'école » (1905: 5). On se trouve ici aux marges du Français fondamental, puisque l'auteur de *l'Histoire de la langue française* — ouvrage cité à la première ligne de la lettre au ministre — que l'on ne peut soupçonner d'ignorer les arcanes de la philologie la plus classique, remarquait que la dictée omniprésente dans tous les examens et concours, constituait un handicap réel pour l'ensemble des élèves, et surtout pour les moins favorisés :

Qu'un enfant veuille en effet être admis à cultiver des choux à l'Institut de Beauvais, des fleurs à Versailles ou des arbres à Nogent-sur-Vernisson, qu'il prétende être mécanicien ou garde-mine, entrer dans les postes ou devenir maître au cabotage, pénétrer au Bon Marché ou au Louvre, l'odieuse dictée le guette au seuil de la maison, et sa carrière dépend, partiellement au moins, de la façon dont il écrit la finale de 'il coud' ou de l'accent qu'il met sur 'événement'. (ibid : 6)

- 2 Et d'ajouter immédiatement que Bonaparte ne serait pas admis à Saint-Maixent et que Madame de Sévigné échouerait à coup sûr au certificat d'études. Pour Brunot, il convenait que sur l'ensemble du territoire français, il n'y ait personne qui ne comprenne la langue nationale, s'inscrivant ainsi dans une démarche patriotique, certes louable, en même

temps que de mise en cette époque de montée des périls et d'idéologie revancharde. Brunot appelait au « socialisme grammatical », qu'il serait inutile de créer, puisqu'il trouverait son origine dans « la nature même ». A la fin de l'opuscule, le linguiste en vient à sa principale proposition d'une « simplicité redoutable », comme il la qualifie lui-même. Il s'agissait de constituer un corpus représentatif du français vivant à partir d'enregistrements de personnalités :

Le ministre nomme une Commission composée de linguistes et de phonéticiens. Cette commission, à l'aide des instruments de phonétique expérimentale aujourd'hui existants, recueille le parler de personnes réputées pour la correction de leur prononciation. [...] La commission confronte les prononciations ainsi enregistrées, elle établit la normale, qui, inscrite mécaniquement, sert d'étalon. Cet étalon est, comme celui du mètre, officiellement déposé. La Commission, prenant ensuite dans l'alphabet actuel à peu près tous les éléments de son écriture, établit un système graphique. (1905 : 39-40)

- 3 Selon Brunot, le chemin à parcourir aurait été plus qu'à moitié accompli, puisqu'il suggérait de s'inspirer de la graphie phonétique utilisée dans la *Revue des patois [gallo-romans]* et popularisée chez les universitaires par *L'Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont. Il ajoute que cette notation, en usage à l'université de Grenoble — chez Rosset, qui vient de prendre son poste (cf. Bonnot et Boë, à paraître, et *Documents SIHFLES 20*, 1997), de même qu'à celle de Genève, est utilisée dans les cours pour étrangers : « Sûre, claire, commode, rapide, elle est en outre d'une telle simplicité, qu'une heure suffit pour apprendre à la lire, une journée pour s'habituer à la reproduire. » (*ibid* : 40). Se livrant à une charge sans merci des positions de l'Académie - qui, on le sait, finira par l'emporter, comme souvent, essentiellement par inertie - le fondateur de *l'Institut de Phonétique* de Paris soulignait que l'une des critiques essentielles adressées aux réformateurs par les locataires du quai Conti était justement le refus « [de] rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée. » (*ibid* : 55) C'était là, en effet, un objectif bien ambitieux, puisqu'il consistait, selon Brunot, à réduire autant que faire se peut l'écart entre signe graphique et chose signifiée.
- 4 L'époque, faite d'engouement pour les nouvelles machines phonétiques, se prête admirablement à cette rêverie « techno-romantique » sur la possibilité illusoire de rendre la parole telle qu'elle est prononcée, de noter le *vrai* français, c'est-à-dire celui qui n'est marqué ni socialement, ni géographiquement. Pour le maître des études françaises, il n'y a pas d'arbitraire dans cette transcription, puisque, écrit-il, pour nous autres linguistes, qui nous servons d'une orthographe phonétique, nous le faisons précisément parce que dans ce système le rapport entre le signe et le son est si absolu, si peu sujet à changer, que nous lisons infailliblement tel qu'il doit se prononcer le son que nous voyons écrit. (*ibid* : 56)
- 5 Naturellement, Brunot est conscient des divergences qui se font jour, y compris dans le parler cultivé parisien, et cite les recherches du romaniste allemand Koschwitz et de l'abbé Rousselot (cf. Bonnot et Boë, à paraître, et *Documents SIHFLES 20*, 1997). Il convient donc de nuancer le propos : après avoir soutenu le principe d'invariance — ce qui n'est en rien innocent, il ne faut pas effrayer le gouvernement—, Brunot admet qu'une certaine variabilité est compatible avec le « bon usage ». Assez curieusement, il reconnaît qu'on ne peut contrôler le lexique, la grammaire et la syntaxe de ce point de vue, mais la mise en tutelle des aspects phonétiques lui semble aller pour ainsi dire de soi : « Les divergences ne sont point irréductibles, [écrit-il], et on peut arriver parfaitement à une *orthoép*ie, base de l'orthographe. J'ose dire que les recherches qui seraient faites à ce sujet seraient pour la

langue d'une incomparable utilité.» Et de défendre le nivellement des différences dialectales — lui qui, dans un autre aspect de sa personnalité, attachera tant de prix au recueil des patois et des variétés régionales. Il ne s'agit pas de faire écrire le marseillais comme à Marseille ou le picard comme en Picardie ; le but à atteindre est que

l'un et l'autre écrivant en français écriraient comme à Paris, et ils auraient l'avantage, qu'ils n'ont pas aujourd'hui, qu'en apprenant à écrire, ils apprendraient du même coup à parler<sup>1</sup>, ce qui leur est aujourd'hui tout à fait impossible. (ibid : 57)

- 6 Il va de soi que cette incapacité à « parler » doit évidemment être comprise comme inaptitude à reproduire un modèle prestigieux, celui de Paris.

### 1.1. Style, langue et parole vive

- 7 Brunot n'est pas isolé et les *phonéticiens* les plus confirmés partagent ses points de vue. Ainsi de l'abbé Rousselot qui n'hésite pas à soutenir des idées analogues dans la première livraison de la *Revue de Phonétique*, où il publie chapitre après chapitre son « dictionnaire de la prononciation française »<sup>2</sup>. Il y écrit que « l'influence de Paris n'est pas usurpée, et c'est à sa langue qu'il faut se conformer. Mais à Paris même il y a plusieurs usages. Il est évident que le seul à imiter est celui de la bonne société » et Rousselot rejette, à la fois pour l'enseignement du français langue maternelle et pour celui du français langue seconde (ou étrangère), l'usage vernaculaire, notant que

L'homme instruit peut lui-même user d'une prononciation qui n'est pas de sa condition ; mais il saura l'envelopper, la préparer, la souligner de façon à ne choquer personne. L'étranger, lui, ne possédant pas l'art d'atténuer ce qu'il peut y avoir de choquant dans des façons trop familières, loin de nous 'épater', comme il l'espère, ne réussit qu'à nous faire rire de sa naïveté et de son inexpérience. (Rousselot 1911 : 83)

- 8 On rapprochera ces propos de ceux tenus par Vaugelas 264 ans plus tôt, dans la préface de ses *Remarques* (1647, n.p.) :

[...] il ne faut pas croire [... qu'] il soit permis de dire en raillant un mauvais mot, & qui ne soit pas du bon usage, ou si on le dit, il faut avoir un grand soin de faire connoître par le ton de la voix & par l'action, qu'on le dit pour rire [...].

- 9 Dans les mêmes années, Martinon, dans un ouvrage qui connaîtra un franc succès, intitulé *Comment on prononce le français*, tout en se déclarant d'accord avec l'abbé, trouve sa définition de l'usage phonétique à la fois trop étroite et trop laxiste. Trop étroite, en ce que cet usage est trop localisé et qu'il convient de l'étendre « au moins [à] une grande partie de la France du Nord » ; trop laxiste, en ce qu'elle admet « le témoignage de gens, des enfants [parisiens] sans doute, qui prononcent *aighille* pour *aiguille* » (Martinon 1911 : vii-viii). En fait, au début du XXe siècle, les représentations n'ont sur ce point guère évolué depuis Vaugelas, puisque Martinon note explicitement (et cela se retrouve implicitement chez Rousselot) qu'« une prononciation admise généralement par la bonne société est bonne par cela seul, fût-elle absurde en soi » (*ibid* : ix). C'est aussi l'émergence de la notion de français général, mais dans une définition très restrictive, fort différente de celle qui sera retenue plus tard, explicitée par exemple chez Carton (1974 : 201) et qui demeure largement d'actualité :

[Nous ne définissons pas] une norme phonétique unique du français, mais des registres de langue comportant divers degrés d'exigences orthoépiques. Nous préconisons d'autre part, pour le registre soigné, l'emploi d'un parler de prestige imitable par tous. Cette attitude nous semble être un utile compromis entre les nécessités pédagogiques et le souci d'authenticité.

- 10 Cette définition moderne est déjà en germe dans les travaux de Beyer et Passy (1893), dont Galazzi (2005 : 23) souligne qu'ils proposaient, dès 1893, « des modèles de prononciation allant du langage familier de la conversation (avec ses élisions, contractions, assimilations nombreuses) à une langue plus soignée et jusqu'à la langue littéraire ».
- 11 D'autre part, on a vu que Brunot faisait allusion à la parole *écrite*. Étonnant rapprochement, quoique compréhensible puisqu'il s'agit de transcrire. Néanmoins, une telle formulation ouvre la voie vers une autre interprétation, complémentaire : Compagnon (1998 : 206) observe que Bally — élève de Saussure — avait eu pour ambition (peu suivie d'effet) de tenir le style à la fois à distance de l'homme comme de la littérature, un peu comme son maître, Saussure avait disjoint langue et parole, pour porter toute son attention sur la première. Chez Bally, « la stylistique [...] est [...] un recensement des moyens expressifs de la langue orale », écrit Compagnon. Ou comme le rappelle Freyermuth (2005 : 53), pour ce disciple quelque peu dissident du maître genevois,
- la langue usuelle est à l'origine des créations de la langue littéraire [...]. [La langue naturelle] dont se servent quotidiennement les locuteurs sans souci esthétique, est une source d'inventivité [et de ce fait on peut] mettre à nu dans la langue ordinaire les germes du style<sup>3</sup>.
- 12 C'est là une remarque très juste, et il n'est pas anodin que le *Précis de stylistique* du linguiste suisse ait été publié presque en même temps (1909) que la plaquette de Brunot. Finalement, c'est plutôt du côté de la langue *oralisée* que de celui de la parole proprement dite — qu'il parle des appareils de phonétique expérimentale ne change rien à l'affaire — que se situe Brunot, son passé de grammairien, d'historien de la langue et de philologue, et surtout son activité de *didacticien* revenant en force pour influencer sa vision de la langue ; on se gardera d'oublier l'attachement très fort que portait le Professeur à l'École normale supérieure de Sèvres, à qui il dédiera d'ailleurs son grand ouvrage *La pensée et la langue* (1922, 1<sup>re</sup> édition) : « A ma chère École de Sèvres pour qui cette méthode a été créée », ni son ouvrage publié en 1909, et intitulé *L'enseignement de la langue française*. Ce qu'il est — *Ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire*. Chez Brunot, les préoccupations théoriques et didactiques sont indissociables, et on ne comprendrait pas grand-chose à l'esprit de cette période si on faisait l'économie de ce paramètre, commettant en outre un anachronisme, en séparant de façon absolue la dimension rhétorique, stylistique et tout simplement « grammairienne », de la parole « en temps réel ». Ce qu'il importe donc de bien comprendre, c'est que pour les linguistes et même pour les phonéticiens de l'époque, il n'y a sans doute, dans *leur pratique quotidienne* (c'est-à-dire dans leur *habitus* d'intellectuels), aucune rupture du continuum parlé/écrit d'où la formulation de Brunot sur laquelle nous avons largement insisté — en ce sens que les registres sont très fortement interconnectés, comme on l'a montré récemment, à partir de l'étude du « discours d'inauguration des *Archives de la Parole* » (Freyermuth et Bonnot, sous presse). Ce discours, enregistré par Brunot en 1911 est un extraordinaire *patchwork* d'alternances stylistiques. Il est à la fois classique dans la *dispositio* et dans l'*elocutio*, tout en préservant une orientation très moderne, du fait qu'il y est question d'un outil révolutionnaire, le phonogramme. Toutefois, cet éloge de la technologie la plus avancée n'empêche nullement Brunot de faire appel à tout son talent de rhéteur classique, et d'utiliser sa voix — notamment dans les citations d'œuvres poétiques (Musset par exemple) — comme un instrument, jouant très habilement des variations de la vitesse d'articulation. De ce fait,

on est confronté à un texte hybride, dont on peut dire qu'il « [jouit] à la fois de la spontanéité de l'oral et de la rigueur d'un écrit très travaillé et construit » (Freyermuth et Bonnot, sous presse). Lorsque Brunot écrit, dans *La pensée et la langue 1922/1953* : 10) que « la première règle que les maîtres doivent s'imposer, s'ils veulent imposer les autres aux enfants, c'est de respecter le langage réel, la vérité du langage », il fait référence à une langue en adéquation avec l'usage cultivé du début du XXe siècle, mais surtout à l'aspect *logique* du système et aux relations unissant les constituants, dans une démarche pré-structuraliste.

## 1.2. Graver les sons dans le cerveau jusqu'à l'obsession

- 13 A la fin du XIXe siècle comme au début du XXe, il est possible de considérer que *l'enseignement de la parole*, où sont mises en avant des données physiologiques et articulatoires — beaucoup plus qu'acoustiques, sauf dans certains travaux, et notamment dans ceux de Rousselot (Galazzi 2005 : 26) — privilégie une approche qu'on pourrait, à bien des égards, qualifier de *naturaliste* (cf. Bonnot 2005) ; pourtant, même chez les phonéticiens les plus aguerris aux nouvelles approches *expérimentales* (et non seulement *instrumentales*) (Bonnot et Boë, 2006; Boë et Bonnot, 2006), l'arrière-plan général demeure largement dépendant de considérations issues de la tradition *écrite et littéraire*. Nous avons déjà insisté sur ce point ; si l'on en veut des preuves supplémentaires, il suffit de feuilleter plus avant le petit ouvrage de Brunot sur l'orthographe, où il est constamment fait allusion à des faits d'histoire de la langue et où de nombreuses illustrations sont tirées des œuvres classiques. Ainsi, Brunot, tout à sa défense de son projet de réforme, montre (à juste titre pour la période considérée) que depuis 1691, « l'évolution [phonétique] est lente et ne porte point sur beaucoup de sons à la fois » (Brunot 1905 : 59). Il cite Racine, observant que

si les choses allaient si vite, comment se pourrait-il que, dans les trois premiers vers d'*Athalie* par exemple, 'Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel. / Je viens, selon l'usage antique et solennel<sup>4</sup> / Célébrer avec vous la fameuse journée.../' il n'y ait eu, depuis 1691, qu'un vrai changement, celui du mot solennel.

- 14 Dans le même esprit, la cousine de Rousselot, M. de Saint-Genès, dans plusieurs livraisons de la *Revue de Phonétique* donnera un « cours de gramphonie », faisant suite à des leçons dispensées « aux étrangers des Cours de vacances de l'année 1905 ». Ces cours, selon Saint-Genès, visaient à graver les sons « profondément dans le cerveau jusqu'à devenir une obsession [sic], avec toutes les inflexions de la voix, les changements de vitesse, les pauses, avec toutes les qualités, en un mot, qui caractérisent une bonne diction ». Il faut souligner, avec Galazzi (2002 : 74) que ces cours avaient été inaugurés par Brunot lui-même, dans le cadre de l'*Alliance française* le 9 juillet 1894. Brunot était très favorable au développement de ce type d'enseignement. Saint-Genès emprunte ses modèles à des enregistrements de grands artistes de la scène de l'époque, Sarah Bernhardt, Le Bargy, Coquelin, Féraudy, etc., et prévient:

Qu'on ne m'accuse pas d'avoir visé dès l'abord à trop de perfection. L'efficacité même de la méthode nous y invite : il est toujours facile de tempérer la noblesse du langage, il est moins aisé de l'anoblir. Mais je n'ai point négligé de faire une place au style familier et populaire. Il est bon à connaître, s'il n'est pas toujours à imiter. (Saint-Genès 1911 : 93-94)

- 15 Sa méthode est des plus classiques, dans tous les sens du terme, puisque le professeur doit lire et faire lire le texte, en donner un commentaire littéraire aussi bien que grammatical,

puis procéder à une transcription phonétique *étroite*, retenant les particularités de la diction ; enfin l'enseignant doit corriger les erreurs articulatoires, le rythme, etc. Quel texte choisit la cousine de l'abbé dans cette leçon inaugurale de la *Revue de Phonétique* ? Rien de moins qu' *Un évangile* de Coppée, dit par Sarah Bernhardt : « En ce temps-là, Jésus, seul avec Pierre errait, / Sur la rive du lac, près de Génésareth, / etc. » On s'éloigne beaucoup du français fondamental, tel qu'il sera défini plus tard, tant du point de vue lexical que de celui du genre littéraire. En effet, comme le souligne Rivenc (2005 : 45),

« les promoteurs du Français fondamental [...] avaient surtout pour objectif de sélectionner un vocabulaire et une grammaire d'initiation fondée sur des usages constatés, et justifiés par des considérations statistiques »<sup>5</sup>.

- 16 Dans le cas présent, si l'on est bien dans l'*oralité*, il n'en reste pas moins que le texte est re-travaille à l'extrême et passé par le filtre d'une diction déclamatoire ; quoi qu'il en soit, il *s'agit bien de français destiné à des étrangers*, même si un tel enseignement ne pouvait s'adresser qu'à des étudiants fort avancés. On ajoutera, qu'avant la lettre, Saint-Genès mettait en application ce principe édicté par Jakobson 50 années plus tard, à savoir que :

toute analyse de la texture phonique de la poésie doit systématiquement tenir compte de la structure phonologique de la langue dont il s'agit, et non seulement du code phonologique global, mais aussi de la hiérarchie des distinctions phonologiques dans la tradition poétique. (Jakobson 1960/1963 : 242)

- 17 En résumé, l'idée générale, déjà présente dans la lettre ouverte de Brunot, est *qu'il est possible d'approcher au plus près la substance sonore*. Saint-Genès fait d'ailleurs quelques observations intéressantes, montrant que dans ce texte ampoulé se glissent des traces d'oralité, notamment la suppression de plusieurs « e » instables, particulièrement à l'intérieur des mots, « alors qu'ils paraîtraient nécessaires » (*ibid* : 101, et cf. Freyermuth et Bonnot, à paraître, sur le discours de Brunot, où l'on observe des phénomènes analogues et tout à fait inattendus).

### 1.3 Les phonéticiens ont interrogé la nature...

- 18 En conclusion de sa plaquette au ministre de l'Instruction publique, Brunot prédisait qu'« on n'a pas besoin d'être prophète pour assurer que ce qui maintenant est hué par la foule [*i.e.* la simplification de l'orthographe et sa mise en conformité avec la prononciation], devra l'emporter un jour ou l'autre. » (Brunot 1905 : 72). Ce ne sera pas le cas. Si le Français fondamental a bien vu le jour, si les méthodes d'apprentissage de l'orthographe ont fait des progrès, si l'enseignement de la phonétique du français langue étrangère et seconde est devenu une discipline à part entière, et surtout si les moyens d'analyse en phonétique expérimentale et en modélisation de la parole ont connu des développements que Rousselot et ses contemporains ne pouvaient soupçonner, on n'a jamais procédé à une simplification orthographique radicale et surtout, *on ne sait toujours pas rendre compte de manière exhaustive de tous les paramètres d'encodage et de décodage de la parole*. Au début du XXe siècle, c'est pourtant un point de vue optimiste qui prévaut, tant du point de vue de l'approche instrumentale que de celui des techniques de transcription phonétique. Une belle illustration est fournie par deux articles des *Mélanges de Philologie offerts à Ferdinand Brunot* en 1904 par ses collègues, amis et élèves, où se côtoient des contributions très diversifiées : de l'histoire des langues à la phonétique expérimentale, la palette des travaux révèle les intérêts multiples — et le cloisonnement interdisciplinaire beaucoup moins affirmé qu'aujourd'hui — des linguistes de l'époque. Ainsi, Latreille et Vignon traitent du français parlé à Lyon au XVIIIe siècle, tandis que Rosset s'intéresse au e

féminin au XVII<sup>e</sup> siècle et examine les rapports entre norme, bon usage et registres de « parole ». Toutefois, le tout jeune Maître de Conférences à l'Université de Grenoble ne fait nullement appel aux méthodes de la phonétique expérimentale. Il n'en va pas de même de Laclotte, neveu de l'abbé Rousselot, qui venait de publier avec son oncle un *Précis de prononciation française* (1902), et consacre son article à l'épenthèse en français. Le sujet des consonnes épenthétiques historiques se prêtait particulièrement bien, pensait Laclotte, à illustrer une hypothèse récurrente (déjà présente chez G. Paris) : il serait possible de retrouver dans la substance articulatoire et sonore les *traces exactes de prononciations révolues* ; c'est ainsi que Laclotte note : « Ce que les grammairiens n'ont point fait, des phonéticiens, observateurs consciencieux et avisés, l'ont tenté. Pour cela ils ont interrogé la nature ». Il serait donc envisageable de faire revivre le passé et de suivre l'évolution phonétique en procédant à des enregistrements kymographiques... Nous ne détaillerons pas l'expérience, réalisée dans le laboratoire de Rousselot au Collège de France. Il s'agissait, entre autres, de prononcer le mot latin *camera* puis son évolution en *cambra* (ancien français *cambra* / *cambre* (1050), puis *chambre* au XII<sup>e</sup> siècle [Rey, 1998<sup>6</sup>]). Selon Laclotte

La consonne épenthétique n'est point une articulation nouvelle, introduite à dessein ou inconsciemment, par euphonie ou pour toute autre raison, mais une m allongée et renforcée par le jeu naturel des organes buccaux. [...] Le tracé nous montre pourquoi et comment le phénomène s'est produit. (Laclotte 1904 : 425-426)

- 19 L'expérience ne montre évidemment qu'une chose, les prononciations successives et restituées du mot « latin », puis du mot « d'ancien français » *par un locuteur du début du XX<sup>e</sup> siècle* (il s'agit apparemment de Laclotte lui-même), et ne renseigne en rien sur le processus de lente évolution des formes ! Quant à Zünd-Burguet, dont Galazzi se demande s'il était seulement « fou de la phonétique ou fou tout court » (2005 : 27), il s'intéresse au timbre des voyelles nasales françaises. Son article, il faut le reconnaître, est bien documenté et mené de façon très professionnelle. Toutefois, on voit bien que le pédagogue et fondateur du « Gymnase de la voix » (Galazzi 2002 : 108) se place dans une perspective *positive* de l'interprétation des données. Il écrit par exemple : « Ainsi nous voyons que les résultats obtenus à l'aide de trois procédés nettement distincts, loin de se contredire, se complètent réciproquement, ce qui nous permet, je crois, *d'admettre leur parfaite exactitude*<sup>7</sup>. » (Zünd-Burguet 1904 : 367).
- 20 Au-delà de cette illusion que les données expérimentales reflètent avec une distorsion minimale la « réalité » physique, les phonéticiens<sup>8</sup> sont persuadés que la transcription doit être aussi fine que possible. Comme le relève Galazzi, Passy réserve toutefois les nuances les plus sophistiquées aux ouvrages philologiques, admettant qu'une description exhaustive est irréaliste pour l'enseignement ; il ajoute cependant qu'il « pourrait être utile de pousser l'exactitude un peu plus loin » pour les apprenants de français langue étrangère (Galazzi 2002 : 149). D'une manière générale, le débat est très centré sur la *précision* de la notation — qui prend en compte la variation inter-individuelle et régionale (Bonnot et Boë 2001) — reléguant au second plan les spécifications abstraites, qu'on n'appelait pas encore phonologiques, au moins dans l'acception actuelle<sup>9</sup>. Au *Congrès International de Phonétique d'Amsterdam*, en 1932, Schrynen notera encore que «[...] la phonologie ne représente qu'un seul des 15 courants phonétiques qui, d'après un article de la main de notre président [Jacob van Ginneken], sont représentés à [cette manifestation] » (p. 24).



- 21 Ainsi, dans son *Dictionnaire de la prononciation française*, déjà cité, Rousselot consacre deux pages à la notation phonétique de certains groupes de consonnes. Nous reproduisons ici une citation assez longue, qui montre bien l'importance accordée à ces questions à l'époque :

dans les groupes et les mots où les consonnes sont mises en contact par simple rapprochement ou par la chute d'un e muet [Koschwitz] hésite : je [Rousselot] trouve tsu et dsu (dessous), dpwi, dtpwi, tpwi, (depuis) tsō et dsō, (de son), dtsa, (de sa), d kôté, t kôté (de côté), mais le plus souvent t, [...]. M. Gaston Paris, de son côté avait lu devant M. Koschwitz un morceau de ses « *Parlers de France* ». La transcription qui fut faite de certains groupes lui déplut. Il protesta contre les graphies : dü parle t pari « du parler de Paris » [etc.]. Mais M. Koschwitz les maintint dans sa première édition [...]. Il ne voyait dans ce désaccord entre le sentiment du sujet observé et l'impression auditive de l'observateur qu'un de ces cas « d'assimilations inconscientes qui se font fréquemment dans la bouche de chaque lecteur, mais qui disparaissent, dès qu'il y fait attention, dès que d'inconscient il devient conscient ». Et il ajoutait pour sa justification : « J'aurais péché contre mes principes de transcription si j'avais noté autre chose que ce que j'entendais ; et M. G. Paris aurait tort de ne pas protester contre une notation qui ne s'accorde pas avec ce qu'il sait propre à lui [...]. » (Rousselot, 1912, p. 162)

- 22 Plus loin, l'abbé revient sur ces problèmes, affirmant cette fois son désaccord avec Koschwitz et donnant le dernier mot aux mesures effectuées sur les tracés :

J'avoue que, pour ce qui me concerne, les notations de M. Koschwitz m'étonnent. Naturellement, je ne puis parler que de ma prononciation voulue, et non de ma prononciation réelle<sup>10</sup>, celle qu'écoutait M. Koschwitz. Or, dans les mots en *ation* ou *assion*, j'ai toujours l'intention de donner un a grave, celui de pas ou de passe. J'avoue que la différence de quantité entre ces deux mots et *passion* est pour moi peu sensible tout en étant notable d'après les chiffres suivants [suit un tableau], qui expriment les durées normales <sup>11</sup>[sic] en centièmes de seconde, pour 5 tracés. Mon a de *passion*, que je veux faire grave, est donc bref, en dehors des cas où il recevrait l'accent oratoire et c'est ce qu'il importe de noter dans un dictionnaire. (Rousselot 1912 : 264)

- 23 Les auteurs sont donc conscients des difficultés de notation, mais, faute d'un paradigme théorique séparant clairement indices phonétiques et représentations distinctives, ils s'enlisent – certes avec talent et sincérité scientifique – dans des considérations où la variabilité régionale et idiosyncrasique, le système phonologique et la description allophonique ne sont que très rarement clairement délimités. À ceci s'ajoute que la dimension diachronique revient en leitmotiv, comme si dans la parole du locuteur contemporain, on retrouvait l'écho de ses prédécesseurs.

## 2. Un socle phonétique canonique pour le Français fondamental

- 24 Ce contexte ne simplifiait pas la tâche des apprenants de français langue étrangère ou seconde, qui risquaient fort de se perdre s'ils ne disposaient au préalable d'une solide culture littéraire et philologique. Néanmoins, si les travaux réalisés n'ont pas conduit immédiatement à la mise en place d'un outil pédagogique utilisable par tous, ils ont tout de même fourni un socle phonétique « canonique » à partir duquel il devenait possible de proposer des méthodes plus adaptées. Ainsi, T. Rosset, à Grenoble, a-t-il enregistré sur rouleaux de petits exercices de phonétique corrective, dont nous présentons ici un exemple :

Récapitulation des voyelles. Voyelles antérieures orales. L'été avait été très sec. Les blés enjavelés étaient prêts à être chargés et emmenés. Les prés, flambés par la sécheresse, rendaient la campagne aride et alanguie. Les arbres décharnés, apparaissaient, tels des spectres gris, dans la plaine et les pentes raides des vallées érigeaient des sapins dressés et verts. Ces teintes tranchaient nettement avec la neige des chaînes élevées et fières. (Rosset, enregistrement sur rouleau, sans date).<sup>12</sup>

- 25 La diction précise de Rosset —évidemment conforme au « standard » académique de la période 1900-1914 — était tout à fait dans l'esprit de ce que recommanderont bien plus tard les praticiens de la méthode « verbo-tonale » : comme le note Intravaia (2005 : 129), « l'enseignant devra tout d'abord s'interroger sur la qualité de ses productions orales et se donner les moyens, surtout si la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle, de parfaire sa performance audio-phonatoire, rythmico-mélodique, kinésique et phonostylistique ». On ajoutera que ces mêmes recommandations figuraient déjà en conclusion des *Principes* de Rousselot, au chapitre « langues vivantes ». L'abbé considérait en effet que la phonétique expérimentale mettait « entre les mains du maître des moyens efficaces pour enseigner rapidement ce qui d'ordinaire échappe à l'oreille, et [qu'elle mettait] à la portée de l'élève un contrôle continu, qui lui permet de rectifier ses exercices pratiques. Toute prononciation d'une langue, pour être parfaite, doit en reproduire les sons et la mélodie. » (1925 : 1119) Et Rousselot proposait une série de techniques accompagnées de séances de travaux pratiques en laboratoire, faisant appel, par exemple, au palais artificiel, ou à une ampoule reliée à un tambour inscripteur, ou à un manomètre permettant une visualisation des articulations défectueuses. Quelques années plus tard, le linguiste polonais Doroszewski soulignera d'ailleurs, d'une façon extraordinairement moderne, que l'on peut « définir un son du langage comme une *articulation audible*, réalisée par un sujet parlant et entendue par un autre » (1933 : 134). Ainsi se trouvait mis en évidence le concept fondamental de *base audio-kinésique de la parole*, qui permettrait, avec le temps, de constituer une base de données expérimentales et pédagogiques indispensable à la description des aspects phonétiques du français fondamental.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLY, CH. (1951), *Traité de stylistique française* (2 vol.), Genève-Paris : Georg et Klincksieck.
- BEYER, F. et PASSY, P. (1893), *Elementarbuch des gesprochenen Französisch*, Cöthen : Schultze.
- BOË, L.-J., BONNOT, J.-F.P., (2006 à paraître), « De l'émergence de la phonétique expérimentale à la création de l'Institut de Phonétique de Grenoble et à la structuration de l'ICP ». In : Boë, L.-J., Bonnot, J.-F.P., (sous la direction de), *Un siècle de Phonétique expérimentale : histoire et développement. De Théodore Rosset à John Ohala*. Lyon, ENS Editions.
- BONNOT, J.-F.P. (2005), « Référence physique et construction du sens dans la linguistique naturaliste au XIXe siècle », *Sens et références. Festschrift für Georges Kleiber*, Murguia A. (éd.), Tübingen : Günter Narr Verlag, pp. 9-37.

- BONNOT, J.-F.P., BOË L.-J. (2001), «Émergence de la phonétique générale et expérimentale en France au tournant du XXe siècle : de la prise en compte de l'oralité à la recherche d'une transcription 'idéale' » *Par monts et par vaux. Itinéraires linguistiques et grammaticaux*, Kleiber G., Pellat J.-C, Buridant C. (éds.), Louvain : Peters, pp. 43-54.
- BONNOT J.-F.P., BOË L.-J. (2006 à paraître), « A propos des sources et influences historiques de l'œuvre de Théodore Rosset ». In : Boë, L.-J., Bonnot, J.-F. P., (sous la direction de), *Un siècle de Phonétique expérimentale : histoire et développement. De Théodore Rosset à John Ohala*. Lyon, Presses de l'ENS Lettres et Sciences Humaines.
- BOURCIEZ, E. et BOURCIEZ, J. (1978), *Phonétique française. Etude historique*, Paris : Klincksieck.
- BRUNOT, F. (1905), *La réforme de l'orthographe. Lettre ouverte à M. le ministre de l'instruction publique*, Paris : Armand Colin.
- BRUNOT, F. (1909), *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est — Ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire*, Paris : Armand Colin.
- BRUNOT, F. (1953), *La pensée et la langue*, Paris : Masson et Cie.
- CARTON, F. (1974), *Introduction à la phonétique du français*, Paris : Bordas.
- COMPAGNON, A. (1998), *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris : Seuil (collection Points).
- DOROSZEWSKI, W. (1933), «Quelques remarques sur le rapport de la phonétique expérimentale aux autres branches de la linguistique », *Archives Néerlandaises de Phonétique Expérimentale*, tome VIII-IX, Amsterdam, pp. 134-135.
- FREYERMUTH, S., BONNOT, J.-F. P. (sous presse), « Ferdinand Brunot entre académisme et innovation : analyse phonostylistique et rhétorique du Discours d'inauguration des Archives de la parole (1911) », *Le français parlé des médias*. Broth, M., Forsgren, M., Norén, C, Sullet-Nylander, F. (éds), Stockholm : Acta Universitatis Stockholmiensis.
- FREYERMUTH, S. (2005), *Des faits de langue à l'interprétation des discours*, Synthèse des travaux, Habilitation à diriger des recherches, Strasbourg : Université Marc Bloch.
- GALAZZI, E. (2002), *Le son à l'école. Phonétique et enseignement des langues (fin XIXe siècle - début XXe siècle)*, Brescia : Editrice La Scuola.
- GALAZZI, E. (2005), « La méthode verbo-tonale de correction phonétique : mise en perspective historique », *Linguistique de la parole et apprentissage des langues*, Berré, M. (éd.), Möns : CIPA, pp. 11-42.
- INTRAVAIA, P. (2005), « La formation verbo-tonale des professeurs de langues » *Linguistique de la parole et apprentissage des langues*, Berré, M. (éd.), Möns : CIPA, pp. 119-137.
- JAKOBSON, R. (1963), «Linguistique et poétique» [1960], *Essais de linguistique générale, 1, Les fondations du langage*, Paris : Minuit, pp.209-248 .
- JONES, D. (1933), « The theory of phonemes, and its importance in practical linguistics », *Archives Néerlandaises de Phonétique Expérimentale*, tome VIII-IX, 23-24, Amsterdam.
- MARTINON, PH. (1913), *Comment on prononce le français*, Paris : Larousse.
- REY, A. (dir.) (1998), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert.
- RIVENC, P. (2005), «La méthode verbo-tonale et la problématique SGAV » *Linguistique de la parole et apprentissage des langues*, Berré, M. (éd.), Möns : CIPA, pp. 43-54.

ROSSET, TH. (sans date), « Récapitulation des voyelles : voyelles antérieures orales », enregistrement sur rouleau, conservé à l'université de Grenoble.

ROUSSELOT, P.-J. et Laclotte, f. (1902), *Précis de prononciation française*, Paris : Welter.

ROUSSELOT, P.-J. (1911-1912), « Dictionnaire de la prononciation française (1ère partie et suites) », *Revue de Phonétique* 1, pp. 79-92, 1911 ; 2, pp. 159-191 et pp. 260-285, 1912.

ROUSSELOT, P.-J. (1925), nouvelle édition [posthume], *Principes de phonétique expérimentale*, tome 2, Paris : H. Didier, Toulouse : Privat.

SAINT-GENES, M. (1911), « Cours de gramphonie », *Revue de Phonétique* 1, pp. 93-102.

SCHRYNEN, J. (1933), « Nova et vetera », *Archives Néerlandaises de Phonétique Expérimentale*, tome VIII-IX, Amsterdam, pp. 24-27.

VAUGELAS, C., FAVRE, de. (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris : veuve Jean Camusat et Pierre le Petit.

## NOTES

1. Souligné par nous
2. Ce dictionnaire paraîtra en plusieurs parties dans divers numéros de la *Revue de Phonétique*. Le passage cité ici se trouve dans l'avant-propos.
3. Souligné par S. Freyermuth
4. Souligné par Brunot
5. Rivenc ajoute : « [...] la plupart des enregistrements recueillis furent détruits par la suite sans avoir été exploités d'un point de vue phonétique et prosodique. Il est vrai qu'ils étaient de qualité médiocre et peu stables du fait de la précarité du matériel d'enregistrement disponible à l'époque. » (2005 : 45)
6. Cf. E. et J. Bourciez : « Dans les groupes de formation secondaire *m'r*, *m'l*, et *n'r*, il s'est produit dès l'origine une consonne transitoire qui a été *b* pour les premiers et *d* pour le dernier » (1978 : 195).
7. Souligné par nous.
8. Beaucoup de ces phonéticiens, comme Passy [cf. Galazzi 2002 : 147 sq.], Zünd-Burguet, Rosset, et évidemment Rousselot, sont en même temps des *didacticiens* très engagés. Pour Passy, cela frôlait d'ailleurs le sacerdoce.
9. Voir sur ce point, les débats du *1er Congrès international des Sciences phonétiques* (3-8 juillet 1932 à Amsterdam), et plus précisément les contributions de D. Jones, pp.23-24), faisant suite aux propositions du *1er Congrès international des linguistes* qui s'était tenu à La Haye en 1928.
10. Souligné par Rousselot.
11. Souligné par nous.
12. Nous avons transcrit l'enregistrement dans une orthographe et une ponctuation traditionnelles.

---

## INDEX

**Mots-clés** : réforme de l'orthographe, prononciation française, phonétique, français  
fondamental

**Keywords** : orthography reform, French pronunciation, phonetics, basic French

## AUTEURS

**JEAN-FRANÇOIS P. BONNOT**

Université de Franche-Comté

**LOUIS-JEAN BOË**

Université Stendhal, Grenoble